



ATTESTATION POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Commune de résidence

Je soussigné(e)

Père – mère de (des) l'enfant(s)

.....

.....

N° de téléphone :

M'engage à assurer personnellement l'accompagnement et la surveillance de mon (mes) enfant(s) jusqu'à la montée dans le véhicule lors du trajet aller, ainsi que sa (leur) prise en charge à l'arrêt dès la descente du véhicule lors du trajet retour.

Mandate M. – Mme
Domicilié(e) à l'adresse suivante

Pour assurer l'accompagnement et/ou la prise en charge de mon (mes) enfant(s).
(Pièce d'identité du mandataire obligatoire pour la prise en charge de(s) enfant(s) à la descente du véhicule)

Fait à

Le

Signature des parents

Extrait du règlement intérieur des transports scolaires (article 3) :

Les élèves de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte. Au retour, si aucun adulte n'est présent pour venir chercher l'élève de maternelle à l'arrêt, le conducteur et/ou l'accompagnateur/trice ne doivent pas le laisser descendre.

L'enfant reste dans le car et il est déposé en fonction des communes:

- au service périscolaire de la collectivité auquel cas les heures de garde seront facturées.

- À la Mairie, si M. ou Mme le Maire est présent(e)

- Au poste de Police Municipale, au commissariat de police ou à la gendarmerie, s'il en existe un(e) dans la commune

Sa famille sera contactée pour venir le chercher. Si cette situation se produit, cela fait l'objet d'une sanction de 1ere catégorie.